

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Procuration : 4

Votants : 26

L'an deux mil vingt trois

Le : **26 juin**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15 juin 2023**

OBJET : D2023_5_6

Augmentation des loyers du
Groupement d'Habitations
au 1^{er} juillet 2023

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBATEL P ; VIEUILLE R.

Ont donné procuration : IMARD C à ROUHIER D ; LACOURARIE S à BOURGADE L ; THOS F à GUERIN S ; VRIET L à DULAIS N.

Excusée : BERTHELON S.

Secrétaire de séance : Michel GAUDILLERE

Le rapporteur fait part que les loyers du Groupement d'Habitations peuvent être révisés chaque année en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) au 1^{er} juillet. Depuis 2012, les loyers n'avaient pas été augmentés mais par délibération du 4 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé de les augmenter de 1.5 % (inférieure à l'augmentation de l'IRL qui était de 1.61 %) à compter du 1^{er} juillet 2022.

Pour 2023, l'augmentation des loyers pourrait être de 3.50 % (suivant IRL du 4^{ème} trimestre).

Pour information, pour un T4, l'augmentation de 3.5 % représente + 20.92 € par mois sans le garage.

Le Conseil Municipal, avec 24 voix pour, 1 contre et 1 abstention, décide d'augmenter les loyers en restant sur l'indice de référence des loyers soit une augmentation de 3.5 % à compter du 1^{er} juillet 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 29 juin 2023

Pour copie conforme :

En Mairie, le 29 juin 2023

Le Maire,